



Olivier Mocquard

Commissaire aux comptes

MAISON DE LA VIE RURALE
Association

La Bernardière
La Focellière
85700 SEVREMONT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

EXERCICE 2019/2020

Parc d'Activités Ragon
3 rue Maria Telkes
44119 TREILLIÈRES

tél. : 02 40 14 57 57
fax : 02 40 37 01 02

nantes@equivalences.fr

www.equivalences.fr

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes
au capital de 35 000 euros
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la
Compagnie Régionale de Rennes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Maison de la Vie Rurale » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions de l'article L 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation d'ensemble des comptes,

n'appellent pas d'observation particulière.

Les appréciations, ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres, étant précisé qu'aucun document n'a été porté à notre appréciation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Treillières,
Le 25 janvier 2021

Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,

O. MOCQUARD

Commissaire aux Comptes

EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite

3, rue Maria Telkes - 44119 TREILLIERES

BILAN COMPTABLE

ACTIF	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET N-1	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
<i>Actif immobilisé</i>						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	4 139	4 139			860	
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 139	4 139			860	
Fonds commercial						
Autres						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	143 146	123 960	19 186	4	12 757	3
Terrains						
Constructions						
Instal. techniques, mat. et out. ind.	91 790	86 163	5 627		1 093	
Autres	51 356	37 797	13 559		11 664	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	65		65		65	
Participations	50		50		50	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	15		15		15	
TOTAL I	147 350	128 099	19 251	4	13 682	3
<i>Actif circulant</i>						
STOCKS TOTAUX						
Matières premières et autres approv.						
En-cours de productions: biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES						
CREANCES :	53 458		53 458	12	83 625	19
Créances clients et cptes rattachés	36 270		36 270		20 645	
Autres	17 188		17 188		62 980	
Capital souscrit-appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
Actions propres						
Autres titres						
DISPONIBILITES	368 859		368 859	83	332 163	77
TOTAL II	422 317		422 317	95	415 787	96
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)	3 172		3 172	1	2 883	1
CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (IV)						
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V + VI)	572 839	128 099	444 740	100	432 352	100

BILAN COMPTABLE

PASSIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
Capitaux propres				
FOND ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
FOND ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres				
Affectation au projet asocitatif				
REPORT A NOUVEAU	181 774	41	153 577	36
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 905	1	28 197	7
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	746		1 704	
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	186 424	42	183 478	42
Provisions				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES	76 082	17	69 242	
TOTAL II	76 082	17	69 242	
Fonds dédiés				
SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
SUR AUTRES RESSOURCES				
TOTAL III				
Dettes				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
AVANCES ET ACPTES RECUS/COMMANDES EN COURS	234			
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 922	2	35 490	8
DETTE FISCALES ET SOCIALES	75 728	17	61 935	14
DETTE SUR IMMOBILITES ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES	5 260	1	14 221	3
TOTAL IV	92 145	21	111 647	26
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (V)	90 089	20	67 985	16
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	444 740	100	432 352	100

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ventes de marchandises	2 074	1 777
Production vendue (biens et services)	150 320	186 749
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	152 393	188 526
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	262 578	292 543
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	14 484	7 907
Autres produits	8 540	9 230
TOTAL I	437 995	498 206
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	8 575	26 892
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	59 917	91 058
Impôts, taxes et versements assimilés	3 127	2 958
Salaires et traitements	282 292	268 686
Charges sociales	71 640	74 757
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	7 899	6 616
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	6 840	969
Autres charges		1 798
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL II	440 290	473 734
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 295	24 472
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 295	24 472
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations	886	623
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisés		
Autres intérêts et produits assimilés	1	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	886	624
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	886	624
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	-1 409	25 096
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	822	2 200
Sur opérations en capital	4 738	959
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	5 560	3 158
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	172	11
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	172	11
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	5 388	3 147
Participations des Salariés aux Résultats (IX)		
Impôts sur les Bénéfices (X)	74	46
Report Ressources		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	444 442	501 989
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	440 537	473 791
BENEFICE OU PERTE	3 905	28 197

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

Evaluation des contributions volontaires en nature	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	229	
TOTAL	229	
CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite des biens et services Personnel bénévole	229	
TOTAL	229	

ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020 dont le total est de 444 740 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 3 905 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.
Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annexes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général et conformément aux dispositions des différents règlements comptables (ANC n° 2016-07)

Les conventions générales comptables ont été appliquée dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode dite des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractères significatifs.

A - METHODES COMPTABLES

► Immobilisations Corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

► Amortissements et dépréciation de l'actif

Les amortissements économiques ont été calculés linéairement et sur les durées habituelles reconnues par la profession.

Les excédents éventuels correspondants aux amortissements fiscaux (dégressifs) ont fait l'objet des provisions figurant dans le compte de résultat en charge (ou produit) exceptionnelle et au bilan en provisions réglementées.

► Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances clients font l'objet d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

► Engagements de retraite et indemnités assimilées

X	Provisions au passif (méthode préférentielle)
X	Informations en annexe

► Subvention d'investissement

X	Etalemt sur plusieurs exercices
	Comptabilisation immédiate en produits.

B - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A L'EXERCICE.

Nature des charges	Variation	Justification
TOTAL	440 290	
Fournitures Etudes	-17 275	En baisse - 33 443 €
Prestations services AT	-24 347	Sur N-1 SODAF 11973 € PEARL 2458 €
Maintenance	-2 530	Sur N-1 Trav Abreuv 14549 € Trav cours eau 12551 €
Divers Communication	-1 991	
Déplacements	-2 285	
Fournitures Bureau Petit Outillage	1 457	App photo-Aspirateur-Ordinateurs-Ecrans
Salaires Charges Prov CP	10 361	
Dotation Amortissements	1 283	
Dotation Provision Retraite	969	
Nature des produits	Montant	Justification
TOTAL	437 996	
Etudes et Prestations	-36 430	En baisse - 60 210 €
Subventions	-29 965	
Transfert de charges	6 577	Dont 5080 € Activité Partielle
Adhésions Dons	-740	

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire constituent un événement postérieur au 30 Septembre qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 30/09/2020. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 Septembre 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. L'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1 Janvier 2020 sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

C- NOTES SUR LE BILAN.**► Immobilisations brutes**

Immobilisations	Valeur brute début	Augmentation	Diminution	Valeur brut fin
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 139			4 139
Total immobilisations incorporelles	4 139			4 139
Terrains				
Constructions				
Installat° techniques, matériels et outil.	85 518	6 272		91 790
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport	30 216	7 197	7 928	29 485
Autres immobilisations corporelles	21 871			21 871
Total immobilisations corporelles	137 606	13 469	7 928	143 146
Immobilisations financières	65			65
TOTAL GENERAL	141 810	13 469	7 928	147 350

► Amortissements

Amortissements	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 279	860		4 139
Total immobilisations incorporelles	3 279	860		4 139
Terrains				
Constructions				
Installat° techniques, matériels et outil.	84 425	1 737		86 163
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport	20 656	3 659	7 928	16 387
Autres immobilisations corporelles	19 767	1 642		21 410
Total immobilisations corporelles	124 849	7 039	7 928	123 960
TOTAL GENERAL	128 128	7 899	7 928	128 099

► Autres provisions

Provisions	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	69 242	6 840		76 082
Autres provisions				

► **Variation des fonds associatifs**

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs	153 577	28 197		181 774
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat N-1	28 197		28 197	
Résultat en instance d'affectation		3 855		3 855
	181 774	32 052	28 197	185 629

► **Échéances des créances à la clôture de l'exercice**

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	15		15
Créances de l'actif circulant	53 458	53 458	
Charges constatées d'avance	3 172	3 172	
TOTAL	56 645	56 630	15

► **Échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 2 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	85 323	85 323		
Autres dettes	6 588	6 588		
Produits constatés d'avance	90 089	90 089		
TOTAL	182 000	182 000		

► **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

Charges à payer	A la clôture	A la clôture N-1
Intérêt des emprunts et dettes		
Avances et acomptes reçus	234	
Fournisseurs factures non parvenues	400	
Rég. dettes fiscales et sociales à payer	32 953	27 779
Dettes sur immobilisations		
Autres charges à payer	5 260	14 221
Produits constatés d'avance	90 089	67 985
TOTAL	128 936	109 985

► **Produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Produits d'exploitation	90 089	67 985
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	90 089	67 985

► **Charges constatées d'avance**

Charges constatées d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Charges d'exploitation	3 172	2 883
Charges financières		
Charges Exceptionnelles		
TOTAL	3 172	2 883

D- AUTRES INFORMATIONS**► Effectif moyen**

Effectif	Hommes	Femmes	Effectif total	Effectif équiv. temps plein
Cadres	1.00		1.00	1.00
Employés	4.00	8.00	12.00	9.70
Ouvriers				
Apprentis				
TOTAL	5.00	8.00	13.00	10.70

► Engagement de retraite

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments retraites et indemnités assimilées se monte à 76082 euros.

► Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Suivant l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. L'obligation de publier dans le compte financier ces rémunérations et avantages en nature reviendrait dans le cas présent à communiquer une information à caractère personnel et individuel. Cette information n'est donc pas donnée.

► Subventions d'investissements

Montant reçu pendant l'exercice	
Immobilisations financées	

Signé par
CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Le 10/02/2021

